

Pouvoir et démocratie en Afrique : du non-respect des institutions aux crises électorales

Koffi Kouadio Anicet

kkouadioanicet@gmail.com

Université Alassane Ouattara

Kouamé Django

kme.djg@gmail.com

Université Alassane Ouattara

Résumé

Cette contribution analyse la question du pouvoir et de la démocratie en Afrique en mettant en lumière le non-respect des institutions et ses répercussions sur les crises électorales. Dans un premier temps, l'analyse a souligné les origines historiques et structurelles de cette fragilité institutionnelle, telles que l'influence persistante du colonialisme, la concentration du pouvoir entre les mains d'individus et le manque de maturité de la culture politique démocratique. Elle a ensuite montré comment l'instrumentalisation des institutions et des processus électoraux engendre défiance, perte de légitimité, crises postélectorales et violences, tout en contribuant à l'érosion de la citoyenneté et de la confiance publique. Pour sortir de ce cycle, l'article a souligné l'urgence d'une refondation institutionnelle garantissant l'indépendance de la justice et des organes électoraux, mais également l'impérieuse nécessité de renforcer la société civile, l'éducation civique et la culture démocratique. Enfin, il a été démontré que l'appui des acteurs internationaux et régionaux ne peut porter ses fruits que s'il vient soutenir des dynamiques locales et une volonté réformatrice endogène. La consolidation de la démocratie africaine dépend ainsi de la restauration de la confiance dans les institutions et de la construction d'une citoyenneté active, condition sine qua non pour prévenir les crises et garantir une gouvernance véritablement inclusive et légitime.

Mots clés : *Alternance - Crises électorales - Démocratie -État de droit - Institutions - Légitimité-Pouvoir*

Abstract:

This article analyzes the issue of power and democracy in Africa by highlighting the lack of respect for institutions and its repercussions on

electoral crises. Initially, the analysis highlighted the historical and structural origins of this institutional fragility, such as the persistent influence of colonialism, the concentration of power in the hands of individuals, and the lack of maturity of democratic political culture. It then showed how the instrumentalization of institutions and electoral processes leads to distrust, loss of legitimacy, post-electoral crises, and violence, while contributing to the erosion of citizenship and public trust. To break out of this cycle, the article emphasized the urgency of an institutional overhaul guaranteeing the independence of the judiciary and electoral bodies, as well as the imperative need to strengthen civil society, civic education, and democratic culture. Finally, it has been demonstrated that the support of international and regional actors can only bear fruit if it comes to support local dynamics and an endogenous reformist will. The consolidation of African democracy thus depends on restoring trust in institutions and building active citizenship, a sine qua non condition for preventing crises and ensuring truly inclusive and legitimate governance.

Keys words: *Alternation - Democracy- Electoral crises – Institutions- Legitimacy- Power- Rule of law*

Introduction

La démocratie africaine se situe actuellement à un point de convergence décisif, ayant intégré les structures formelles, mais rencontrant des difficultés à en incarner pleinement les principes fondamentaux. La tension dialectique entre les institutions importées et les légitimités vernaculaires, ainsi qu'entre la norme juridique et son application effective, soulève la question de la faisabilité d'un pouvoir fondé sur le droit et la responsabilité collective.

L'ancrage de la démocratie en Afrique représente, de fait, l'un des enjeux politiques et sociaux majeurs du XXI^e siècle. La dynamique démocratique du continent, partagée entre avancées concrètes et désenchantements tenaces, oscille entre une orientation pluraliste et une persistance des régimes autoritaires. En dépit de la généralisation du multipartisme depuis les années 1990 et de la multiplication des scrutins électoraux, la

consolidation effective des institutions démocratiques demeure contrecarrée par des obstacles structurels profonds. L'histoire politique du continent se caractérise par la transplantation d'institutions issues de la colonisation, souvent inadéquates aux réalités socioculturelles locales, ce qui a engendré des systèmes où la personnalisation du pouvoir, le clientélisme et une logique patrimoniale prédominent.

Ce paradoxe, qui se manifeste par une prolifération des mécanismes démocratiques concomitante à une persistance de l'instabilité politique, soulève des questions quant à la nature intrinsèque de la démocratie africaine contemporaine. Loin de se conformer à une logique institutionnelle, le pouvoir est fréquemment accaparé par les élites, ce qui compromet les mécanismes de régulation démocratique. Les institutions, dont la vocation est de garantir la transparence et l'impartialité, à l'instar des commissions électorales, des cours constitutionnelles ou des parlements, se trouvent fréquemment instrumentalisées à des fins de légitimation politique. Cette instrumentalisation du cadre institutionnel nourrit la méfiance citoyenne, compromet la légitimité du pouvoir et perpétue un cycle de crises électorales récurrentes. Les récents épisodes de contestations postélectorales survenus au Gabon (2023), au Sénégal (2024), en République Démocratique du Congo (2018) et en Côte d'Ivoire (2011 et 2020) mettent en lumière la grave crise de confiance qui prévaut entre les gouvernés et les gouvernants, ainsi que l'érosion du principe de souveraineté populaire. Ces tensions mettent en lumière un déséquilibre entre la structure institutionnelle de la démocratie et sa dimension sociale : la démocratie en Afrique demeure trop fréquemment un projet institutionnel dépourvu d'un véritable ancrage civique. Dès lors, une question cruciale se pose : comment le manque de respect envers les institutions, alimenté par la concentration du pouvoir, la fragilité de l'État de droit et la politisation des

organes électoraux, peut-il expliquer la récurrence et la gravité des crises électorales en Afrique ? Par conséquent, quelles réformes institutionnelles et politiques pourraient contribuer à restaurer la confiance, garantir la transparence et renforcer de manière pérenne la légitimité démocratique sur le continent ?

Le présent article vise à enrichir ce débat en adoptant un double perspectif : analytique et prospective. D'un point de vue analytique, il convient de mettre en exergue les causes structurelles, historiques et politiques sous-jacentes au non-respect des institutions démocratiques en Afrique. Dans une perspective prospective, cette réflexion vise à déterminer les conditions sociales, normatives et institutionnelles indispensables à l'émergence d'une démocratie authentiquement participative et endogène.

Au-delà de son aspect théorique, cette étude s'inscrit dans une perspective civique et normative, en examinant les conditions nécessaires à la reconstruction du lien de confiance entre l'État et les citoyens. Elle avance que la consolidation démocratique ne peut se limiter à la simple périodicité des élections, mais qu'elle repose sur l'établissement d'un ordre politique fondé sur la responsabilité publique, la transparence institutionnelle et l'éthique dans l'exercice du pouvoir.

L'hypothèse principale postule que la récurrence des crises électorales en Afrique découle du non-respect des institutions démocratiques, phénomène qui est lui-même exacerbé par la personnalisation du pouvoir et la fragilité de la culture politique. Cette dérive institutionnelle affaiblit la souveraineté populaire et met en péril la stabilité politique. D'où découle la nécessité de réexaminer la gouvernance démocratique en s'appuyant sur des cadres institutionnels efficaces,

susceptibles d'assurer la légitimité de l'autorité et la durabilité des processus démocratiques.

L'analyse se structure autour de trois axes interdépendants :

L'examen du rapport entre le pouvoir politique et la démocratie dans les États africains contemporains, en soulignant les tensions existantes entre la légalité constitutionnelle et les pratiques autoritaires. L'identification des manifestations tangibles du non-respect des institutions, ainsi que de leurs répercussions sur la légitimité politique et la confiance des citoyens ; L'examen des perspectives relatives au renforcement institutionnel et à la gouvernance responsable, dans le but de favoriser une stabilité politique durable à l'échelle continentale.

En adoptant cette approche systémique, la présente étude va au-delà d'une simple description des défaillances démocratiques en offrant une analyse intégrée des interactions entre les institutions, le pouvoir et la société. Elle aspire donc à établir les conditions propices à l'émergence d'une démocratie africaine authentique, fondée sur les valeurs de justice, de responsabilité et de participation citoyenne, et capable de concilier légitimité politique et stabilité institutionnelle.

1- Les causes du non-respect des institutions démocratiques en Afrique

Pour appréhender les défis auxquels la démocratie africaine est confrontée, il convient de s'attarder sur le non-respect des institutions, qui représente un obstacle majeur à la consolidation du processus démocratique. Ce phénomène complexe trouve ses racines dans une confluence de facteurs, englobant les héritages historiques, les dynamiques politiques contemporaines, ainsi

que les réalités socio-économiques. Les vestiges du passé colonial, les pratiques autoritaires des premiers gouvernements postindépendance, ainsi que la persistance de logiques clientélistes et patrimoniales, compromettent la solidité de l'édifice institutionnel. Par ailleurs, ces causes se traduisent dans la pratique par des attaques récurrentes contre l'indépendance de la justice, la transparence des élections ainsi que la séparation des pouvoirs. L'analyse de ces causes et manifestations permet d'appréhender pleinement ce phénomène et d'identifier des orientations d'action et de réforme en vue d'un renforcement effectif de la démocratie en Afrique.

1.1. Héritages historiques et construction problématique de l'État

L'une des raisons du non-respect des institutions démocratiques en Afrique est liée à l'histoire de la construction de l'État africain, dont le caractère « extraverti » a été largement décrit par Jean-François Bayart : « L'État africain est né d'une greffe, et non d'un processus endogène de différenciation politique et sociale » (J.F. Bayart, 1993, p. 41). Cet abrégé met en exergue la dimension artificielle de l'État colonial, établi dans le but de servir les intérêts des métropoles, plutôt que ceux des sociétés africaines. Au lieu de prolonger les formes de légitimité politique, l'implantation institutionnelle coloniale a engendré une séparation durable entre l'appareil d'État et les populations. Cette absence de légitimité contribue en partie à expliquer pourquoi, suite aux indépendances, les institutions importées ont été perçues comme étrangères et inadaptées par les populations, engendrant ainsi une méfiance et une désaffection citoyenne.

Crawford Young abonde dans ce sens en soulignant que « les frontières et structures héritées ont figé des déséquilibres internes, compliquant la formation d'une culture politique partagée » (C. Young, 1994, p. 77). Cette observation permet de

comprendre la vulnérabilité de l'intégration nationale ainsi que les défis liés à l'émergence d'une identité politique commune, qui constitue pourtant le fondement de toute institution démocratique pérenne. En effet, dans de nombreux pays, la diversité ethnique, exploitée par l'administration coloniale, a perduré sous la forme de rivalités politiques, remettant en cause l'universalité de la règle institutionnelle.

À l'indépendance, la continuité avec le système colonial s'est traduite par l'adoption de structures autoritaires et centralisées. Bayart observe que « la dissociation entre sphère publique et privée, essentielle pour l'autonomie institutionnelle, reste embryonnaire dans la plupart des États postcoloniaux » (J. F. Bayart, 1993, p. 56). Ce constat prouve que, sans distinction entre pouvoir personnel et sphère publique, l'État demeure susceptible d'être accaparé par les élites. Ainsi, le cas du Zaïre de Mobutu, où « le chef incarne l'État et l'institution se confond avec la volonté du dirigeant » (J. F. Bayart, 1989, p. 124), illustre concrètement cette confusion persistante. Cela veut dire que les institutions ne sont pas pensées comme des structures impersonnelles de régulation, mais comme des instruments de domination personnelle. Achille Mbembe, pour sa part, insiste sur « la flexibilité et l'ambivalence de la postcolonie : imitation des modèles formels et réinvention du pouvoir au profit de logiques locales » (A. Mbembe, 2000, p. 39). Il conçoit ainsi que les institutions africaines, bien que calquées sur des modèles occidentaux, subissent une adaptation, un détournement ou une réinterprétation constants en fonction des dynamiques de pouvoir locales, ce qui entrave leur consolidation et leur respect effectif.

1.2. Personnalisation du pouvoir, clientélisme et patrimonialisme

La personnalisation du pouvoir, le clientélisme et le

patrimonialisme représentent des obstacles significatifs à la consolidation institutionnelle sur le continent africain. Dans une multitude de contextes, l'autorité politique se manifeste principalement à travers la figure du dirigeant, conférant aux institutions un rôle secondaire. Cette dynamique s'articule avec des pratiques clientélistes, par lesquelles la distribution de ressources publiques est instrumentalisée afin de consolider des réseaux de soutien, ce qui se fait au détriment de l'intérêt général. Max Weber a parfaitement décrit ce phénomène sous le terme de patrimonialisme, qu'il définit ainsi : « Dans le régime patrimonial, le détenteur du pouvoir politique traite l'administration comme sa propriété privée et dispose des ressources de l'État comme d'un patrimoine personnel » (M. Weber, 1971, p. 274). Ce mode de gouvernance, fondé sur une confusion entre sphère publique et intérêts privés, mine la légitimité des institutions et perpétue la fragilité démocratique.

Une autre raison importante du non-respect institutionnel est la personnalisation du pouvoir et la force du clientélisme. Jean-François Bayart écrit : « Le politique, en Afrique, se confond largement avec la gestion des ventres, c'est-à-dire l'art de s'approprier et de redistribuer les ressources de l'État pour maintenir et élargir ses réseaux de clientèle » (J. F. Bayart, 1989, p. 94). Cette expression, selon Bayart, révèle que l'État n'est pas perçu comme une entité neutre œuvrant pour le bien commun, mais comme une source de revenus à exploiter et à répartir à des fins privées. Les institutions sont perçues, dans ce contexte, non pas tant comme garantes du droit commun que comme instruments d'accaparement du pouvoir et des richesses.

Ce phénomène se traduit par les tripatouillages constitutionnels. Babacar Ndiaye précise que « la plasticité des textes fondamentaux, instrumentalisés par les élites, sape la confiance des citoyens dans la règle du jeu démocratique » (B. Ndiaye, 2016, p. 46). Cette bribe souligne l'impact négatif des révisions incessantes des constitutions, qui nourrissent le

sentiment d'arbitraire et de violation du pacte social. Par exemple, la levée de la limitation des mandats au Togo en 2002, que Ndiaye qualifie de « symbole du refus d'alternance et du mépris des principes constitutionnels » (B. Ndiaye, 2016, p. 47), montre comment l'institution est subordonnée à la volonté de durer au pouvoir. La marginalisation des contre-pouvoirs s'inscrit dans la même logique. Pour Bayart, « l'opposition, la justice, et les médias sont réduits à des accessoires du pouvoir, incapables de jouer leur rôle de contrôle et d'équilibre » (J.F. Bayart, 1989, p. 111). L'analyse en question révèle les causes pour lesquelles, bien que des institutions de contrôle existent officiellement, leur subordination au pouvoir exécutif compromet leur efficacité.

1.3. Déficit d'indépendance des organes institutionnels

Le fonctionnement de la démocratie exige des institutions indépendantes et neutres. Larry Diamond rappelle que « l'indépendance des commissions électorales et de la justice est le fondement de la confiance dans la démocratie » (L. Diamond, 2008, p. 222). Cette assertion met en évidence la relation de causalité existant entre la crédibilité des institutions et la confiance populaire. En Afrique, il est fréquent que les institutions chargées de l'administration électorale et les instances judiciaires soient « phagocytés par le pouvoir exécutif » (R. Banégas, 2012, p. 107), c'est-à-dire soumis au contrôle direct du chef de l'État ou de son entourage. Il apporte l'exemple du Gabon où « l'opacité de la CENAP et sa dépendance vis-à-vis du président de la République ont nourri les soupçons de fraude lors des scrutins récents » (R. Banégas, 2012, p. 106). Cette citation souligne comment l'inefficacité ou la partialité d'une institution électorale est susceptible de perturber l'intégrité du système politique, en favorisant l'émergence de mouvements de contestation et de violence.

De plus, Englebert soutient que, pour la République démocratique du Congo, « la CENI, loin d'être un arbitre neutre, est instrumentalisée par le régime pour valider des processus électoraux contestés » (P. Englebert, 2019, p. 55). Cette observation souligne qu'en l'absence d'une autonomie effective, la légitimité des institutions se trouve compromise auprès des citoyens et des acteurs politiques.

La manipulation des processus électoraux se manifeste sous diverses formes, telles que la fraude, l'achat de voix, et l'intimidation des électeurs ou des candidats. Selon Banégas, « les élections africaines sont trop souvent réduites à des exercices de légitimation d'un pouvoir déjà installé, plutôt qu'à de véritables compétitions démocratiques » (R. Banégas, 2006, p. 45). L'auteur souligne une dynamique fondamentale du panorama politique africain contemporain. L'objectif est de mettre en évidence le caractère essentiellement formel et ritualisé des processus électoraux dans de nombreux contextes africains. En d'autres termes, les élections ne sauraient être considérées comme des phases de confrontation manifeste et équitable entre divers programmes politiques, caractéristique essentielle d'une démocratie effective. Elles tendent fréquemment à légitimer, rétrospectivement, la suprématie d'un groupe ou d'un individu préalablement établi. Cette observation suggère que l'issue du vote est souvent prévisible. Cette situation s'explique en particulier par un manque d'autonomie des institutions responsables de l'organisation et de la supervision du scrutin, par la marginalisation de l'opposition politique, ainsi que par des pratiques de fraude et d'intimidation.

Banégas qualifie alors ces élections de simples « exercices de légitimation » : elles sont structurées non pas en vue de favoriser une alternance ou un renouvellement du personnel politique, mais plutôt de conférer une semblance de légalité et de légitimité à un pouvoir qui, en réalité, s'est d'ores et déjà assuré de sa propre pérennisation. Par conséquent, la

compétition électorale se trouve privée de sa substance démocratique, et la démocratie elle-même conserve un caractère superficiel, voire factice. Cette analyse met en lumière la récurrence des crises postélectorales en Afrique, lesquelles résultent précisément de la disparité entre la promesse démocratique associée au processus électoral et la réalité de son instrumentalisation par les élites dirigeantes.

Quant à la justice, Banégas rappelle que « la nomination des juges par l'exécutif entretient la défiance et la politisation du droit » (R. Banégas, 2012, p. 110). Cela implique que le manque de séparation des pouvoirs entrave la mise en œuvre juste des lois et favorise l'impunité.

1.4. Faiblesse de la société civile et déficience de la culture politique démocratique

En dernier lieu, la fragilité de la société civile ainsi que l'insuffisance de la culture politique représentent des obstacles significatifs à la consolidation institutionnelle sur le continent africain. Pour Nyong'o, « une société civile forte et informée est la condition sine qua non d'un contrôle effectif des gouvernants et d'une appropriation populaire des règles institutionnelles » (P. A. Nyong'o, 1997, p. 17). Son analyse met en exergue l'importance d'un tissu associatif dynamique, apte à canaliser la participation citoyenne, à relayer les aspirations populaires et à assurer la redevabilité des dirigeants. En effet, une société civile structurée et impliquée exerce une fonction de contre-pouvoir cruciale, non seulement pour dénoncer les dérives autoritaires, mais également pour favoriser l'éducation civique, la protection des droits fondamentaux et l'appropriation des enjeux institutionnels par l'ensemble de la population.

Cependant, l'émergence d'une telle société civile se heurte à de nombreux défis structurels. Banégas met en lumière que « la répression, le manque de moyens et la peur de la répression paralysent l'action civique » (P. A. Banégas, 2012, p.

113). Dans de nombreux contextes, les associations et mouvements citoyens sont confrontés à un environnement hostile, caractérisé par la surveillance, les actes d'intimidation, et parfois par la violence exercée par l'État. Cette pression incessante restreint leur aptitude à s'organiser, à se mobiliser et à se positionner comme des acteurs institutionnels légitimes. En outre, ce contexte de répression s'avère fréquemment corrélé à une insuffisance de ressources matérielles et humaines, compromettant ainsi la structuration et la pérennité des initiatives citoyennes. Le manque d'engagement de la société civile est en outre exacerbé par la désillusion politique consécutive aux transitions démocratiques incomplètes des années 1990, qui ont fréquemment abouti à des régimes hybrides ou à des restaurations de l'autoritarisme, alimentant ainsi la défiance et l'abattement des populations à l'égard des processus institutionnels.

Sur le plan de la culture politique, les entraves sont tout aussi profondes. Bayart observe que « la majorité des citoyens, surtout en milieu rural, perçoivent les institutions comme lointaines, inaccessibles et inchangeables » (J. F. Bayart, 1993, p. 56). Ce sentiment d'aliénation à l'égard de l'État et de ses institutions alimente une forme de résignation sociale et politique, restreignant la mobilisation collective ainsi que la capacité des citoyens à exiger des réformes ou à exercer un contrôle sur les gouvernants. Dans ce contexte, la culture politique prédominante demeure fréquemment empreinte d'un fatalisme hérité de l'histoire coloniale et postcoloniale, où l'État est appréhendé comme un acteur extérieur, voire oppressif, plutôt que comme un espace commun d'expression démocratique. À cette distance institutionnelle s'ajoute, comme le souligne Mbembe, « le rapport au politique reste empreint d'ambivalence, oscillant entre l'aspiration à la modernité institutionnelle et la prégnance des logiques informelles » (A. Mbembe, 2000, p. 51). De ce fait, l'idéal démocratique éprouve

des difficultés à s'implanter de manière durable dans les pratiques quotidiennes, se trouvant fréquemment confronté à des stratégies d'adaptation et de contournement issues des systèmes coutumiers ou clientélistes. Cette coexistence du formalisme institutionnel et des logiques informelles complexifie l'établissement d'une citoyenneté active, consciente de ses droits et de ses devoirs, et capable de s'approprier pleinement le projet démocratique.

En somme, il apparaît que la fragilité de la société civile et l'insuffisance de culture politique représentent des obstacles structurels à l'enracinement de l'État de droit et à la consolidation des institutions démocratiques. Leur résolution requiert non seulement la sauvegarde et le développement des espaces d'expression citoyenne, mais aussi un examen approfondi de l'éducation civique, de la diffusion des valeurs démocratiques et de la revalorisation des institutions auprès des populations.

2. Les conséquences du non-respect des institutions sur les processus électoraux et la stabilité politique en Afrique

Après l'examen des origines et des manifestations de la non-conformité institutionnelle en Afrique, il convient désormais d'analyser ses répercussions directes sur le processus démocratique. L'incidence significative de cette précarité institutionnelle se traduit par une recrudescence des crises électorales qui jalonnent le paysage politique de nombreux pays du continent. En réalité, le défaut de respect et de garantie des règles démocratiques par des institutions solides et impartiales est fréquemment corrélé à l'émergence de tensions, de contestations et, dans certains cas, d'actes de violence lors de l'organisation d'élections. Il est impératif d'appréhender comment le déficit de légitimité et de crédibilité des institutions

contribue à exacerber les crises électorales et compromet la stabilité politique en Afrique.

2.1. Détournement des processus électoraux et perte de légitimité du pouvoir

Le non-respect des institutions démocratiques se traduit principalement par la manipulation des processus électoraux, entraînant ainsi une perte de la fonction pacifique de légitimation du pouvoir attribuée aux élections. Richard Banégas va même jusqu'à soutenir que « l'élection, loin de consacrer une compétition loyale, tend trop souvent à être perçue comme une formalité destinée à légitimer a posteriori des pouvoirs déjà établis par d'autres moyens » (R. Banégas, 2012, p. 110). Cette citation met en évidence la transformation du rituel électoral en une simple légitimation d'un système politique établi, se trouvant ainsi privé de sa portée démocratique. L'élection cesse, par conséquent, d'être envisagée comme une opportunité de transfert du pouvoir ou d'expression de la volonté populaire, et se transforme en un simulacre perpétuant le statu quo.

Plus précisément, cette utilisation à des fins politiques se manifeste à travers des actions comme la modification des registres électoraux, l'intimidation des candidats et des électeurs de l'opposition, ou la falsification des résultats. Le cas du Gabon en 2016 en est une illustration saisissante : « Des résultats invraisemblables dans certains bureaux de vote, révélateurs d'un appareil institutionnel entièrement mobilisé pour la victoire du sortant » (R. Banégas, 2017, p. 32). Dans cette analyse, Banégas met en lumière l'implication active de l'administration dans la manipulation des élections, ce qui a pour effet de discréditer le processus électoral et d'accentuer la méfiance des citoyens envers l'État et ses institutions.

Dans le même esprit, Larry Diamond précise que « la répétition des fraudes et l'absence de sanction contribuent à l'effritement du lien de confiance entre gouvernants et

gouvernés » (L. Diamond, 2008, p. 232). Cette analyse met en évidence que le manque de transparence électorale ne se limite pas à des problèmes isolés. Cependant, il mine profondément la légitimité du système politique, encourage le désenchantement démocratique et affaiblit la cohésion nationale. La légitimité du pouvoir est de plus en plus remise en question, que ce soit au niveau national ou à l'échelle internationale. Comme le met en avant Ndiaye, « un régime qui ne tire pas sa légitimité d'un processus transparent et accepté devient, aux yeux de la population et de la communauté internationale, un régime contesté et instable » (B. Ndiaye, 2016, p. 51), en rappelant que la légitimation démocratique du pouvoir reste une condition de la stabilité politique.

2.2. Montée de la contestation, crises postélectorales et violences

Le manque d'institutions ne se limite pas à perturber les processus électoraux. Cependant, il crée également un terrain propice à la contestation populaire et à l'émergence de la violence. Peter Anyang' Nyong'o met en avant de manière perspicace que « en l'absence d'institutions crédibles pour l'arbitrage des conflits politiques, la rue devient le principal espace de contestation, avec les dérives que cela suppose » (P.A. Nyong'o, 1997, p. 20). Cette observation souligne l'importance primordiale des institutions comme garde-fou contre les tensions politiques. En leur absence, la résolution pacifique des conflits devient irréalisable, et le recours à la violence apparaît comme une alternative périlleuse, selon Nyong'o. Le cas kényan de 2007-2008 illustre dramatiquement ce phénomène : après des élections entachées d'irrégularités, le pays a sombré dans des violences intercommunautaires ayant fait plus de 1 000 morts et 600 000 déplacés. Selon l'International Crisis Group, « l'incapacité du système judiciaire et de la commission électorale à jouer leur rôle de régulateur impartial » (ICG, 2008,

p. 12) a été un facteur déclencheur de la crise. Cette citation met l'accent sur la relation de cause à effet entre l'inefficacité institutionnelle et la violence, soulignant l'importance de l'enjeu pour la paix civile.

De même, la Côte d'Ivoire de 2010 à 2011 a connu des affrontements violents à la suite du refus de reconnaître les résultats de l'élection présidentielle, illustrant « la fragilité d'un système institutionnel soumis à la volonté des acteurs politiques plus qu'à la règle commune » (R. Banégas, 2012, p. 114). Dans ce contexte, la citation met en évidence la problématique de l'arbitraire, caractérisée par le contournement des normes institutionnelles au moyen de la force ou de la ruse, ce qui engendre une érosion de la confiance sociale, un affaiblissement de l'État de droit et, par conséquent, la potentialisation de la récurrence des crises. Larry synthétise ce constat en affirmant que « la violence électorale est le symptôme le plus visible du déficit de confiance et du refus du jeu institutionnel » (L. Diamond, 2008, p. 234). Ce constat de Larry met en lumière le fait que la contestation ne doit pas être considérée comme inhérente à une culture particulière. Elle doit plutôt être perçue comme le résultat d'un système corrompu, dans lequel l'exclusion politique et la manipulation institutionnelle entravent la possibilité d'une compétition démocratique pacifique.

2.3. Érosion de la citoyenneté et affaiblissement de la démocratie

À long terme, la persistance du non-respect des institutions produit des effets délétères sur la culture politique et sur la qualité de la participation citoyenne. Achille Mbembe observe que « l'impuissance structurelle des institutions ne fait que renforcer le sentiment, chez les individus, d'être dépossédés de toute capacité d'influencer la vie publique » (A. Mbembe, 2000, p. 53). Cette remarque souligne le risque majeur de dépolitisation et de désengagement civique qui découle de la

répétition des crises électorales et des fraudes institutionnalisées. En perdant confiance dans la valeur de leur voix, les citoyens s'éloignent des urnes et des espaces de délibération, ce qui affaiblit encore davantage le socle participatif de la démocratie.

Dans cette même logique, Richard Banégas note que « la répétition des crises postélectorales, loin de stimuler l'engagement citoyen, nourrit le désenchantement démocratique et la tentation du repli communautaire ou de la violence » (R. Banégas, 2012, p. 115). Son analyse révèle une contradiction fondamentale : au lieu de susciter une mobilisation civique en faveur du changement, les crises récurrentes sapent la croyance en la possibilité d'une transformation pacifique. Ce désenchantement se traduit tantôt par l'abstention électorale, tantôt par la radicalisation des revendications politiques et sociales.

Pour Larry Diamond, ce processus d'érosion civique compromet directement la substance démocratique : « sans citoyens engagés et confiants dans leurs institutions, la démocratie demeure une façade, incapable de produire l'alternance et la reddition des comptes » (L. Diamond, 2008, p. 236). En d'autres termes, la pérennité de la démocratie requiert un enracinement social robuste, étayé par la confiance, la participation et le respect des normes communes. En l'absence de cette dimension civique, elle se réduit à un simple dispositif institutionnel, dépourvu de sa légitimité populaire.

Les crises électorales en Afrique expriment ainsi une rupture profonde entre le pouvoir et la société, entre gouvernants et gouvernés. Francis Akindès souligne à juste titre que « la crise postélectorale est le symptôme d'un déficit de confiance dans les institutions et dans la capacité du vote à changer réellement les choses » (F. Akindès, 2011, p. 102). Les exemples du Kenya (2007), de la Côte d'Ivoire (2010-2011) ou du Gabon (2016) illustrent cette logique : les contestations violentes qui y ont suivi les scrutins révèlent la faiblesse des mécanismes judiciaires

et électoraux, incapables d'arbitrer les différends de manière impartiale et crédible.

Cette instabilité chronique engendre des conséquences économiques et sociales lourdes : effondrement de la confiance des investisseurs, polarisation identitaire, exode des compétences et perte de légitimité internationale. Comme le résume Ali Mazrui, « le pouvoir en Afrique se nourrit du conflit, car l'instabilité devient un mode de régulation du système politique » (A. Mazrui, 1995, p. 203). Cette observation met en lumière la dimension systémique de la crise démocratique africaine : l'instabilité n'est pas un accident, mais un produit structurel du mode de gouvernement lui-même.

En fin, il apparaît que la méfiance des citoyens, résultant du non-respect des institutions, représente l'un des dangers les plus considérables pour la démocratie africaine. Quand les élections ne sont plus considérées comme un mode légitime d'expression du choix populaire, l'espace public devient le lieu principal de la contestation et de la régulation politique. Cette progression vers une conflictualité permanente engendre un cycle d'instabilité caractérisé par la transformation de chaque échéance électorale en un moment de tension, voire de potentielle déstabilisation du régime. Seule une réhabilitation du rôle régulateur des institutions et une consolidation de la citoyenneté active sont susceptibles d'interrompre ce cercle vicieux et de rétablir la légitimité démocratique sur des fondements pérennes.

En somme, l'affaiblissement de la citoyenneté et la dévitalisation des institutions dénotent moins une crise conjoncturelle qu'une crise systémique affectant le rapport entre le pouvoir et la légitimité. La diminution de la confiance du public ne constitue pas uniquement un indicateur de dysfonctionnement institutionnel, mais révèle également l'impératif d'une redéfinition fondamentale du contrat politique unissant l'État et la société. Par conséquent, une consolidation

démocratique véritable pourrait se profiler grâce à la restauration du rôle normatif des institutions, à la revalorisation de la participation citoyenne et à l'établissement d'une culture politique reposant sur la responsabilité et la transparence. Cette analyse offre par conséquent la possibilité d'examiner les voies de reconstruction institutionnelle et de gouvernance inclusive susceptibles de modifier de façon pérenne les modalités d'exercice du pouvoir en Afrique.

3. Pistes de solutions : réformes institutionnelles, société civile et acteurs internationaux au service de la consolidation démocratique en Afrique

Suite à l'analyse des répercussions de la violation des institutions et des crises électorales en Afrique, il apparaît essentiel d'examiner les stratégies susceptibles de mettre fin à ce cycle de fragilité et d'instabilité. En réalité, le renforcement de la démocratie en Afrique requiert la mise en œuvre simultanée de réformes significatives tant au niveau des institutions que de la société. Cette étape ultime a pour objectif d'évaluer les principaux axes d'amélioration en recensant les mécanismes susceptibles de consolider l'État de droit, de promouvoir une culture démocratique et de garantir des processus électoraux transparents et crédibles.

3.1. Le renouveau institutionnel : réformes, indépendance et État de droit

La rénovation de la démocratie en Afrique nécessite principalement une refonte complète des institutions. Selon les affirmations de Larry Diamond, « la qualité des institutions importe plus que la simple tenue d'élections régulières : sans État de droit, la démocratie ne peut exister que de manière superficielle » (L. Diamond, 2008, p. 245). Cette observation va bien au-delà d'une expression ordinaire ; elle souligne que la

légitimité des procédures repose davantage sur leur fonctionnement impartial et autonome que sur leur simple existence formelle. Diamond met l'accent sur le fait que c'est uniquement par le biais d'«une séparation effective des pouvoirs, notamment par l'indépendance de la justice et des organes de gestion électorale, que l'on peut espérer restaurer la confiance des citoyens et prévenir les crises » (L. Diamond, 2008, p. 246). La déclaration précitée encourage à transcender l'illusion d'une réforme qui, dans de nombreux contextes africains, se limite à des modifications superficielles, sans remettre en cause les relations de pouvoir au sein de la structure gouvernementale. La nécessité d'une réforme institutionnelle se révèle de façon tangible dans divers pays africains.

À titre d'illustration, le Ghana est souvent cité comme un modèle à imiter dans ce domaine spécifique. Par conséquent, la Commission électorale bénéficie d'une autonomie effective et sa composition pluraliste garantit une transparence internationalement reconnue. Gyimah-Boadi le note en ses termes : «l'indépendance et la crédibilité de la Commission électorale du Ghana ont été cruciales pour accepter les résultats, même lors des alternances, et ont permis de rendre effectif le principe de l'alternance politique » (Gyimah-Boadi, 2009, p. 137). Cet exemple provenant du Ghana illustre comment la professionnalisation et la protection constitutionnelle des institutions électorales peuvent contribuer à promouvoir l'acceptation des résultats des élections et à réduire de manière significative les risques de violence après les élections.

Toutefois, la mise en œuvre réussie de ces réformes nécessite l'établissement de mécanismes de responsabilité et de lutte contre l'impunité. Banégas souligne à juste titre que « la consolidation de l'État de droit passe par l'application effective des règles et la sanction des abus, sans distinction de statut ou de rang » (R. Banégas, 2012, p. 115). Cette observation met en évidence la nécessité, pour toute réforme, d'être étayée par un

système judiciaire indépendant, apte à sanctionner les infractions, ainsi que par des institutions de contrôle telles que des cours constitutionnelles autonomes ou des autorités dédiées à la lutte contre la corruption. Par conséquent, la transparence et la responsabilité des instances dirigeantes se trouvent assurées. En conséquence, il faut que la lutte contre la corruption et l'impunité dépasse le simple stade de slogan et se constitue en tant que pilier fondamental de la réforme institutionnelle.

3.2. Le rôle vital de la société civile et de l'éducation civique

La consolidation de la démocratie ne peut se baser exclusivement sur l'appareil institutionnel. Le renforcement de la société civile est essentiel pour assurer la durabilité des réformes. Selon Peter Anyang' Nyong'o, « sans une société civile dynamique et informée, toute réforme institutionnelle demeure vulnérable aux tentatives de récupération par les élites » (P. A. Nyong'o, 1997, p. 23). Cette citation met en lumière le fait que la modeste existence de lois et d'institutions officielles ne constitue pas une garantie suffisante. Il est essentiel que les citoyens et les organisations soient en mesure de comprendre et d'utiliser ces mécanismes, de contrôler leur mise en œuvre et de sensibiliser l'opinion publique aux abus potentiels. La capacité à exercer une surveillance citoyenne a été démontrée dans divers contextes en Afrique. Au Sénégal, en 2012, le mouvement «Y'en a marre» est parvenu à fédérer la jeunesse autour de la défense de la démocratie et de la dénonciation des manœuvres visant à prolonger indûment le mandat présidentiel. Comme le note Sommier, « la mobilisation du mouvement a permis de transformer l'indignation diffuse en action collective, pesant sur la scène politique par la force de sa légitimité populaire » (I. Sommier, 2014, p. 47). Cette situation démontre que la présence d'une société civile organisée et innovante permet de surmonter les obstacles institutionnels, de

stimuler la mobilisation et, en fin de compte, d'assurer le respect du résultat des élections.

En outre enseigner l'éducation civique joue un rôle crucial dans la promotion du respect des institutions au sein de la société. Achille Mbembe souligne l'importance de cette question. « L'émergence d'une culture politique où le respect des institutions devient une norme partagée et intériorisée » (A. Mbembe, 2000, p. 61). Cette analyse met en évidence la nécessité de ne pas considérer la démocratie seulement comme un ensemble de procédures mécanistes, mais plutôt comme un processus d'apprentissage collectif authentique. Ce processus requiert l'instauration de politiques éducatives ambitieuses, la diffusion des droits et des responsabilités des citoyens, ainsi que l'accès à une information indépendante et diversifiée. L'évolution des médias, notamment numériques, offre un potentiel considérable pour la promotion des valeurs démocratiques et l'incitation à l'engagement des jeunes.

3.3. L'apport des acteurs internationaux et de la coopération régionale

La consolidation démocratique en Afrique, loin de constituer un processus exclusivement endogène, se manifeste au sein d'un environnement international et régional complexe, caractérisé par les interactions de divers acteurs, incluant les États, les organisations intergouvernementales, les bailleurs de fonds et les réseaux transnationaux. Ces acteurs contribuent simultanément à la dissémination des normes démocratiques et à la stabilisation des transitions post-autoritaires, néanmoins leur impact engendre aussi des discussions concernant la dépendance institutionnelle, la légitimité normative et l'appropriation locale des réformes. L'examen du rôle de la coopération internationale et régionale offre, par conséquent, une compréhension de l'articulation, dans le contexte africain, de l'internationalisation

des normes démocratiques et de l'établissement d'un ordre politique légitime.

Il convient de considérer le processus de consolidation démocratique en Afrique comme résultant de l'interaction entre des dynamiques internes de réforme et des pressions normatives externes. Dans ce contexte, les acteurs internationaux et régionaux exercent une influence déterminante sur la définition des trajectoires politiques postérieures à la transition. Leurs interventions, se situant à l'intersection de la coopération politique, de la conditionnalité démocratique et de la régulation régionale des crises, participent à la formation des cadres contemporains de la gouvernance.

Selon Larry Diamond, « l'accompagnement extérieur, loin de se limiter à l'observation électorale, doit encourager les processus de réforme, soutenir la société civile locale et conditionner l'aide au respect de standards démocratiques » (L. Diamond, 2008, p. 255). Cette perspective révèle une conception instrumentale et transformationnelle de l'assistance internationale, le considérant comme un catalyseur de réforme institutionnelle et un outil de légitimation du pluralisme politique. Elle postule néanmoins que l'action internationale soit contextualisée et corrélée à des dynamiques sociales locales aptes à garantir sa pérennité.

L'incidence effective de l'assistance démocratique est tributaire de la nature de la relation établie entre les partenaires externes et les acteurs nationaux. L'aide internationale, lorsqu'elle s'inscrit dans une dynamique de coopération basée sur la réciprocité et le respect des souverainetés, est susceptible de catalyser des réformes politiques. En revanche, lorsqu'elle procède d'une ingérence normative, il est possible qu'elle compromette la légitimité interne des institutions démocratiques.

L'exemple de la crise gambienne de 2017 illustre cette tension. Face au refus du président Yahya Jammeh de

reconnaître sa défaite électorale, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), soutenue par l'Union africaine et la communauté internationale, a déployé une stratégie diplomatique et militaire coordonnée pour assurer la transition pacifique du pouvoir. Selon l'International Crisis Group (2017, p. 9), « l'intervention coordonnée de la CEDEAO a permis de préserver la stabilité sans sombrer dans la violence généralisée ; elle a aussi montré qu'une régionalisation de la gestion des crises pouvait renforcer la crédibilité démocratique ». Cet épisode constitue un exemple paradigmatique de la fonction stabilisatrice que peuvent exercer les organisations régionales lorsqu'elles agissent sur la base d'un consensus normatif et d'une légitimité collective.

Au-delà des crises ponctuelles, la multiplication de cadres institutionnels tels que la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (Union africaine, 2007), le Protocole de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance (CEDEAO, 2001) et les Lignes directrices électorales de la SADC (SADC, 2004) témoigne d'une institutionnalisation progressive d'un régionalisme normatif africain (Hartmann, 2019). Ce processus témoigne d'une internalisation à l'échelle continentale des principes démocratiques, reposant sur la solidarité interétatique et la protection des transitions constitutionnelles.

Cette dynamique reflète également une ambition de diminuer la dépendance historique vis-à-vis des puissances extérieures, par la consolidation d'instruments de régulation propres au continent. Néanmoins, l'application de ces normes reste hétérogène : la sélectivité des interventions, les dissymétries de pouvoir entre les États membres, ainsi que la capacité coercitive limitée de certaines organisations, restreignent encore leur efficacité. Comme le souligne Gyimah-Boadi, « la démocratisation ne peut être durable que si elle s'appuie sur des dynamiques locales et des acteurs nationaux

engagés » (Gyimah-Boadi, 2009, p. 141). Cette observation incite à une réévaluation de la coopération internationale basée sur une logique de subsidiarité démocratique, où les échelons d'intervention locale, nationale, régionale et internationale se complètent mutuellement sans se supplanter. L'intention n'est pas de prescrire des modèles exogènes, mais plutôt d'élaborer conjointement des trajectoires démocratiques adaptées aux spécificités des contextes locaux.

Ainsi envisagée, la coopération internationale et régionale doit être perçue non pas comme une tutelle normative, mais plutôt comme un mécanisme d'appui structurant. Son efficacité est tributaire de son aptitude à consolider les capacités institutionnelles locales, à encourager la mobilisation citoyenne et à promouvoir une appropriation endogène des valeurs démocratiques. C'est sous cette réserve que le soutien extérieur est susceptible de contribuer de manière pérenne à la légitimation des institutions politiques africaines et à la stabilisation des régimes démocratiques.

L'examen du rôle des acteurs internationaux et régionaux met ainsi en évidence l'ambivalence d'un processus de démocratisation qui est, simultanément, encouragé et limité par des influences exogènes. Cette tension soulève la question plus vaste de la capacité des régimes démocratiques africains à résister aux pressions exercées par les dynamiques économiques, sociales et sécuritaires.

Conclusion

L'examen du rapport entre le pouvoir et la démocratie en Afrique met en lumière une tension structurelle durable entre les idéaux démocratiques affichés et les pratiques politiques effectives. Depuis les années 1990, la majorité des États africains ont adopté des constitutions pluralistes et procèdent régulièrement à des élections, ce qui témoigne d'une évolution

vers le pluralisme politique. Néanmoins, cette évolution institutionnelle reste principalement superficielle : la personnalisation du pouvoir, le clientélisme et le non-respect des institutions persistent à prévaloir dans la vie politique.

La démocratie, au lieu de consacrer la souveraineté du peuple, semble se transformer en un outil de légitimation des régimes en vigueur. Fort de ce constat, Jean-François Bayart l'affirme que : « la politique africaine reste dominée par une logique patrimoniale où l'État devient un espace de capture et non de régulation » (J. F. Bayart, 1989, p. 26). Cette évolution défavorable s'explique par le contexte politique historique du continent. L'héritage colonial a transmis à l'Afrique un modèle étatique caractérisé par son autoritarisme, sa centralisation et son faible niveau de participation.

Les indépendances n'ont pas induit de transformation profonde de ces structures, et les élites postcoloniales ont fréquemment reproduit les logiques de domination héritées, en les adaptant à leurs propres intérêts. À ces causes structurelles s'ajoutent des facteurs tels que la fragilité de l'État de droit, la dépendance économique et le défaut d'une culture civique solidement établie. Achille Mbembe observe à ce sujet que « le pouvoir postcolonial est un théâtre où se rejouent sans cesse les formes anciennes de domination sous des visages nouveaux » (A. Mbembe, 2000, p. 119). Ces dysfonctionnements institutionnels se traduisent par des crises électorales récurrentes, la contestation de la légitimité des régimes et des violences postélectorales, comme l'illustrent les cas ivoirien (2010, 2020), kényan (2007, 2017), congolais (2018) ou gabonais (2023). Dans de telles situations, les institutions censées réguler le pouvoir se transforment en instruments de sa confiscation.

Claude Ake rappelle à juste titre que « tant que les institutions ne seront pas perçues comme supérieures aux

hommes, la démocratie restera une illusion en Afrique » (C. Ake, 1996, p. 52). Les crises politiques, bien qu'elles mettent en évidence la vulnérabilité des régimes, sont susceptibles de représenter des occasions de refondation démocratique. Il convient par conséquent de réévaluer la démocratie africaine, non pas en tant que simple reproduction du modèle occidental, mais plutôt en tant que construction endogène s'appuyant sur les valeurs africaines que sont le dialogue, le consensus et le respect de la collectivité. Selon la formulation de Joseph Ki-Zerbo, « l'Afrique doit inventer sa propre démocratie, fondée sur ses traditions de palabre, de concertation et de solidarité » (J. Ki-Zerbo, 1992, p. 113). Cette refondation nécessite un ensemble de réformes structurelles : le renforcement des institutions judiciaires et électorales afin d'assurer leur indépendance et leur crédibilité ; la promotion d'une éducation civique axée sur la responsabilité citoyenne ; la moralisation de la vie publique par la lutte contre la corruption ; et la gestion inclusive des diversités en tant que condition de la paix sociale et de la légitimité politique. Ce n'est que par l'entremise de ces transformations que la démocratie pourra progresser d'un modèle procédural vers une concrétisation substantielle. Ainsi que l'énonce Paul Ricœur, « le pouvoir légitime est celui qui reconnaît la loi comme sa propre limite » (P. Ricœur, 1990, p. 208). Cette assertion souligne l'importance de la subordination du pouvoir à la norme juridique pour la consolidation démocratique en Afrique.

Le progrès politique doit s'appuyer sur une harmonie entre pouvoir, morale, démocratie et conscience citoyenne. Un épanouissement démocratique durable nécessite une transformation du respect des institutions, le plaçant comme fondement de la civilisation politique pour garantir paix, développement économique et dignité humaine. La consolidation démocratique dépasse les réformes institutionnelles et exige une dynamique entre gouvernance interne, coopération régionale et mobilisation citoyenne,

favorisant légitimité et participation politique. L'avenir de l'Afrique dépendra de l'adoption des valeurs démocratiques par ses sociétés et de la capacité des organisations régionales à maintenir leur cohérence et pérennité.

Références bibliographiques

AKE Claude, 1996. *Democracy and Development in Africa*, Brookings Institution Press, Washington D.C

AKINDES Francis, 2011. «Les racines de la crise postélectorale en Côte d'Ivoire : un déficit de confiance institutionnelle», in Akindès, Francis (dir.), *Les transitions démocratiques en Afrique de l'Ouest : crises et perspectives*, Karthala, Paris, pp. 95–118

BANEGAS Richard, 2006. *La démocratie à pas de caméléon : transitions et imaginaires politiques africains*, Karthala, Paris

BANEGAS Richard, 2012. « La politique du vote en Afrique », *Politique africaine*, n°125, p. 105-116, Karthala, Paris

BANEGAS Richard, 2015 « La chute de Blaise Compaoré : retour sur un soulèvement populaire », *Afrique contemporaine*, n°253, p. 23-28, Karthala, Paris

BANEGAS Richard, 2017. « Le Gabon dans l'impasse de l'alternance », *Politique africaine*, n°145, p. 31-38, Karthala, Paris

BAYART Jean-François, 1989. *L'État en Afrique : la politique du ventre*, Fayard, Paris

BAYART Jean-François, 1993. *La formation de l'État en Afrique*, Fayard, Paris

CEDEAO, 2001. *Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance, additionnel au mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité*, CEDEAO, Abuja

Diamond Larry, 2008. *The Spirit of Democracy: The Struggle to Build Free Societies Throughout the World*, Times Books, New York

ENGLEBERT Pierre, 2019. *Congo Blues : Les dilemmes de l'intervention internationale en République démocratique du Congo*, Zed Books, Londres

GYIMAH-BOADI Emmanuel, 2009. « Another Step Forward for Ghana », *Journal of Democracy*, vol. 20, n°2, pp. 137-141, Johns Hopkins University Press, Baltimore

HARTMANN Christof, 2019. « Subregional Organizations and the Promotion of Democracy in Africa: The Limits of Normative Regionalism », *Democratization*, vol. 26, n°3, pp. 1–20, Taylor & Francis, Londres

INTERNATIONAL Crisis Group (ICG), 2008. « Le Kenya en crise », *Rapport Afrique n°137*, International Crisis Group, Bruxelles

INTERNATIONAL Crisis Group (ICG), 2017. « Gambie : la fin d'une impasse ? », *Briefing Afrique n°123*, International Crisis Group, Bruxelles

INTERNATIONAL Crisis Group (ICG), 2017. *La Gambie : leçons d'une transition réussie*, *Rapport Afrique n°250*, International Crisis Group, Bruxelles

INTERNATIONAL Crisis Group (ICG), 2020. « Guinée : sortir du cycle de la contestation », *Rapport Afrique n°289*, International Crisis Group, Bruxelles

KI-ZERBO Joseph, 1992. *A quand l'Afrique ? Entretien avec René Holenstein*, Éditions de l'Aube, Paris

MAZRUI Ali, 1995. « The Political Culture of Africa: Conflict and Continuity », in Chabal, Patrick (ed.), *Political Domination in Africa: Reflections on the Limits of Power*, James Currey, Oxford, pp. 195–214

MBEMBE Achille, 2000. De la postcolonie : Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine, Karthala, Paris

NDIAYE Babacar, 2016. « Les révisions constitutionnelles en Afrique : enjeux et perspectives », Afrique contemporaine, n°257, pp. 45-51, Karthala, Paris

NYONG'O Peter Anyang', 1997. « L'étude de la politique africaine : une appréciation critique d'un héritage », in Oyugi, O. (dir.), Politique et administration en Afrique de l'Est, East African Educational Publishers, Nairobi, pp. 14-23

RICŒUR Paul, 1990. Soi-même comme un autre, Éditions du Seuil, Paris

SADC 2004. Principes et lignes directrices régissant les élections démocratiques, Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Gaborone

SOMMIER Isabelle, 2014. « Y'en a marre et la jeunesse sénégalaise », Afrique contemporaine, n°251, pp. 47-59, Karthala, Paris

UNION africaine, 2007. Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, Union africaine, Addis-Abeba

WEBER Max, 1971. Économie et société, Tome 1, Plon, Paris

YOUNG Crawford, 1994. L'État colonial africain en perspective comparative, Yale University Press, New Haven